



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025, un avis de motion a été donné et le projet de règlement concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé.

Ce règlement a pour but d'assurer l'adhésion des membres du conseil municipal aux principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, de prévenir les conflits éthiques et de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Ce règlement abrogera l'ancien règlement numéro 683-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement **712-25 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal prévue le **19 janvier 2026 à 19h30 à l'hôtel de ville** situé au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 11^e jour de décembre 2025


Nancy Giguère
Greffière